

## CONVOCATION

Les membres du conseil communal de Kopstal sont priés de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil communal qui aura lieu en date du mardi 04.01.2022 à 14h00 au premier étage de la Mairie de Kopstal.

A l'ordre du jour figurent les points suivants :

### Réunion à huis clos :

1. Désignation d'un délégué aux transports publics (r)
2. Démission de deux membres de la commission consultative communale d'intégration (CCCI) (r)

### Réunion publique :

3. Morcellement de parcelles de terrain sises dans la rue Mercier à Kopstal (r)
4. Autorisation d'ester en justice (r)
5. Avis concernant le projet du deuxième plan de gestion des risques d'inondation (r)
6. Avis concernant le projet du troisième plan de gestion des parties luxembourgeoises des districts hydrographiques internationaux du Rhin et de la Meuse (r)
7. Approbation de l'organisation scolaire définitive 2021-22 pour les quatre cycles d'études de l'enseignement fondamental (r)
8. Approbation du programme d'action du SICONA Sud-Ouest pour l'exercice 2022 (r)
9. Approbation de la convention initiale du pacte logement 2.0 (r)
10. Approbation du contrat pacte climat 2.0 (r)
11. Approbation du contrat pacte nature
12. Approbation d'un acte notarié relatif à l'acquisition d'un bien immobilier
13. Approbation d'une convention relative à un bail d'un bien immobilier nouvellement acquis
14. Approbation d'une offre relative à la prestation d'un service "Ruffbus" (r)
15. Approbation d'une offre relative à la prestation d'un service "conciergerie" (r)
16. Rapports des représentants auprès des différents syndicats intercommunaux
17. Questions, réponses, informations et divers

Les points marqués d'un (r) ont été reportés par le conseil communal en date du 15 décembre 2021.

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 17 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19, la séance aura lieu sous le régime Covidcheck (3G pour les membres du conseil communal et les agents communaux, 2G pour les visiteurs).



Kopstal, le 23 décembre 2021

Pour le Collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal



le bourgmestre

